



COMMISSION REGIONALE DES PROFESSIONS DU SPECTACLE VIVANT ET ENREGISTRE

Création /production/diffusion

Problématique:

Quelle structuration autour de la production/diffusion et l'accompagnement des expériences artistiques en Basse-Normandie? Comment la rendre plus lisible et l'améliorer ?

Objectifs de travail proposés :

Veiller à une meilleure harmonisation des politiques et dispositifs publics.

Créer des collaborations plus importantes entre les lieux de création/ production, de diffusion et les équipes indépendantes.

Favoriser la vitalité de la création en améliorant les conditions de création.

Garantir la diversité des pratiques artistiques et des esthétiques, encourager le renouvellement des formes ainsi que l'innovation.

Faciliter la mobilité des artistes et la circulation des œuvres en région et hors région: au niveau national, européen et international.

Emploi / formation structuration de l'emploi

Problématique :

Comment améliorer la structuration de l'emploi et la formation du spectacle vivant et enregistré en Basse-Normandie? Et ce, en relation avec la déclinaison de l'Adec (accord cadre de développement de l'emploi et des compétences) et la charte qualité emploi-formation initiée par le Conseil Régional ?

Objectifs de travail proposés:

Faciliter l'accès aux informations emploi-formation pour tous les professionnels des deux secteurs.

Harmoniser et coordonner les filières de formations (initiale et continue).

Développer et organiser l'information et la connaissance des métiers et des professions.

Sécuriser les parcours de formation et les trajectoires professionnelles.

Assurer une meilleure insertion dans la vie professionnelle, notamment des jeunes artistes.

Aménagement du territoire et développement des publics

Problématique:

Les équilibres territoriaux du territoire bas-normand : quelles solidarités, quelles modes de coopérations, notamment en direction des publics?

La problématique des festivals s'inscrira dans cette thématique.

Objectifs de travail proposés:

Mieux articuler les projets artistiques des institutions, des lieux culturels et des équipes indépendantes, en direction des publics.

Initier des projets pour les zones géographiques dépourvues ou sous-dotées en offre artistique et culturelle.

Mieux coordonner les dispositifs existants de l'Etat avec ceux des collectivités locales en matière de développement culturel et d'éducation artistique.

Prendre en compte les nouvelles pratiques culturelles des Français et notamment des nouvelles technologies, pour un meilleur accès à l'art et la culture.

Modalités d'organisation des groupes de travail

- Les groupes seront limités à 20 personnes.
- Une personne ne pourra s'inscrire qu'à une thématique.
- La DRAC veillera à la représentativité des membres qui composeront les ateliers (statuts, disciplines, territoires géographiques etc.)
- Le secrétariat et l'organisation des groupes et de la COREPS seront gérés par le Pôle création et développement des publics.
- La date limite d'inscription est fixée au 20 juin 2011.

Chaque groupe sera animé par un binôme du pôle création et développement des publics de la DRAC.

Méthodologie

1. Précision des problématiques / constats / éléments de connaissance, cadres de référence.
2. Propositions d'améliorations.
3. Restitution des groupes de travail en COREPS plénière au printemps 2012.

Contacts : catherine.deffoun@culture.gouv.fr veronique.fricoteaux@culture.gouv.fr